

**DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCIT AIN : 27 NOVEMBRE 2017****Objet : SAEM FOIRAIL DE LA CHAMBIERE**

Membres élus présents : MM. BAILLY - MME BERTHOLON - BERTILLOT - MM. BERTOLOTI - BORTOT - CAUQUY - MME DELLABLANCHE - MM. DUMAS - FONTENAT - FRATTA - GALLET - JOUSSEAU - LUGAND - MARMILLON - MARTIN - MONNET - MME NALLET - MM. PERRAUT - PRADEL - VERNE - MME VILLARD - VOLLERIN

*Intervention d'Agnès Bertillot, Vice-présidente Secrétaire*

La CCI de l'Ain participe au capital de la SAEM Foirail de la Chambière (société anonyme d'économie mixte). Cette participation représente dans nos comptes un montant de 3 811,23 €, soit 4,76% du capital social de 80 000,00 €.

La SAEM gère depuis plus de 30 ans le marché public aux bestiaux de l'agglomération de Bourg-en-Bresse qui est, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, le marché pilote pour la modernisation de la traçabilité des mouvements d'animaux et des systèmes d'information ainsi que pour la sécurisation financière de l'ensemble des transactions qui s'y déroule.

Depuis mai 2017, les transactions sont garanties et le vendeur est ainsi assuré du règlement de ses créances dans un délai très court puisque la SAEM effectue le règlement 6 jours après le marché. Aujourd'hui, la SAEM assure le règlement hebdomadaire des ventes de près de 150 professionnels de la filière, soit près d'un million d'euros de flux financiers chaque semaine. Dans le même temps, les acheteurs présentent tous des garanties financières, disposent d'une facilité de règlement à 20 jours.

Pour tenir compte de la profonde mutation qu'a connu l'activité historique, la SAEM envisage une recapitalisation en adéquation avec son volume actuel d'activité, tout en s'ouvrant à de nouveaux actionnaires. Le capital de la SAEM doit ainsi passer de 80 000,00 € à 390 000,00 € après intégration des réserves statutaires au capital social et émission de nouvelles actions.

La Chambre se voit donc proposer de souscrire à 6 000,00 € d'apport en numéraire pour cette recapitalisation de capital, ramenant ainsi sa participation à 3,59%.

Cette souscription devra faire l'objet de l'approbation des services de Monsieur le Préfet de Région Auvergne-Rhône-Alpes.

**L'Assemblée, vu l'exposé d'Agnès Bertillot, Vice-présidente Secrétaire, approuve le principe de cette participation à l'augmentation de capital du Foirail de la Chambière et donne mandat au Président pour solliciter l'approbation de la part des services de Monsieur le Préfet de Région Auvergne-Rhône-Alpes.**

La présente délibération a été prise dans les conditions suivantes :

- Nombre de Membres Élus .....	36
- Nombre de Membres en exercice .....	34
- Nombre de Membres présents .....	22
- Nombre de voix pour .....	22
- Nombre de voix contre .....	0
- Nombre d'abstentions .....	0

Pour Extrait Certifié Conforme,

Original signé

Original signé

Agnès BERTILLOT  
Vice-présidente Secrétaire

Patrice FONTENAT  
Président